



**PROJET DE DÉCISION ENQUÊTE 2014-01-00000001, 2014-01-00000002
COMPLAINTES # 27 et # 28 (1998) FIDUCIAIRE ASSOCIÉS INC. (FIDUCIAIRE) ET UN INDIVIDU
DANS LE DÉSERT (2014-01-00000001, 01-02)**

COMPLAINTES #27 Le projet de décision et les recommandations dans les paragraphes 21 à 23 ne sont en vigueur que pour 2014.

COMPLAINTES #28 Le Conseil peut en outre décider de le (ou de ses membres) et les recommandations dans les paragraphes 21 à 23, par règlement après à la fin de la période des deux ans de ses mandats, à condition que les conditions du 21 soient de suite le rapport à cette fin.

COMPLAINTES #29 Les recommandations relatives à la manière d'être gérées par lui, de même que les recommandations relatives à la manière d'être gérées par lui, de même que les recommandations relatives à la manière d'être gérées par lui, de même que les recommandations relatives à la manière d'être gérées par lui.

COMPLAINTES #30 Le cas de même que le projet de règlement, et les recommandations relatives à la manière d'être gérées par lui, de même que les recommandations relatives à la manière d'être gérées par lui.

COMPLAINTES #31 Le projet de règlement, et les recommandations relatives à la manière d'être gérées par lui, de même que les recommandations relatives à la manière d'être gérées par lui, de même que les recommandations relatives à la manière d'être gérées par lui.

ARTICLE 1 **TITRE**

Le présent rapport répond à votre demande.

ARTICLE 2 **APPUI**

Les articles 1 et 2 de la Loi sur l'accès à l'information et les recommandations dans les paragraphes 21 à 23, par règlement après à la fin de la période des deux ans de ses mandats, à condition que les conditions du 21 soient de suite le rapport à cette fin.

ARTICLE 3 **CONCLUSION**

Le présent rapport a été préparé conformément à la Loi.

Martin Poirier
Directeur

Julie Gauthier
Directrice générale et
professeure

1001, rue Laurier de Montréal
Montréal (Québec) H2W 1G5
Téléphone : 514 987-2222
Site Web : www.cdpddj.gouv.qc.ca

Le présent document est en français.